

AJP
ACCUEIL ET SOUTIEN DES JEUNES EN DIFFICULTE
ET DES PERSONNES HANDICAPES

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels****(Exercice clos le 31 décembre 2019)**

Aux Membres de l'association

AJP**ACCUEIL ET SOUTIEN DES JEUNES EN DIFFICULTE
ET DES PERSONNES HANDICAPES**1 Rue d'Andelot
02100 SAINT-QUENTIN**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AJP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 11 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes, SAS, 5M "Les Jardins de l'Hôtel-Dieu",
6 place Arnaud-Bisson, 02100 Saint-Quentin
Téléphone: +33 (0)3 23 06 28 00, Fax: +33 (0)3 23 06 27 98, www.entrepreneurs.pwc.fr*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 11 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication de l'association appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Quentin, le 18 septembre 2020

Le commissaire aux comptes
PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes



Alexis RICKLIN
Associé

COMPTES ANNUELS

 **Sommaire**

Comptes annuels	2
BILAN actif passif 2019	3
BILANexpliste2019	5
Annexe	6
<i>Synthèse de l'annexe</i>	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Faits caractéristiques</i>	10
<i>Notes sur le bilan</i>	11
<i>Autres informations</i>	17
<i>BILANTABLEAUFONDS ASSOCIATIFS 2019</i>	18
<i>résultats non consolidés 2019</i>	24
<i>BILAN provisions 2019</i>	26
<i>ENGAGEMENT FINANCIER 2019</i>	27
<i>Evénements post clôture</i>	29

**AJP
ACCUEIL ET SOUTIEN DES JEUNES EN DIFFICULTE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions régimentées**

**(Réunion des membres de l'Association relative
à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019)**

BILAN actif passif 2019

A.J.P

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

	PASSIF	EXERCICE DU 1/1/19 AU 31/12/19	EXERCICE DU 1/1/18 AU 31/12/18
F O N D S A S S C I A T I F S	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	446 950	411 228
	Fonds associatifs avec droit de reprise	237 306	
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	1 509 590	1 512 901
	Report à Nouveau :	1 596 840,04	1 817 419
	Résultat de l'exercice	21 806	(3 538)
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Excédents affectés à l'investissement	2 777 073	2 763 305
	- Réserves de trésorerie	1 090 363	1 090 363
	- Réserve de compensation	313 373	313 373
	- Réserve de compensation charges d'amortissement	416 672	438 486
	- Subventions d'investissement renouvelables sans droit de reprise	253 784	253 784
	- Report à Nouveau sous contrôle financeurs	1 104 756	992 120
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	117 025	157 266
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	336 898	350 648	
- Provisions réglementées	12 702	12 702	
Droit des propriétaires (Commodat)			
	TOTAL I	10 235 140	10 110 057
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques Provision pour charges	463 328	324 751
FONDS DEDES	Fonds dédiés - sur subventions de fonctionnement - Sur autres ressources		
	TOTAL II	463 328	324 751
DETTES	Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Usagers et clients créditeurs Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie	1 543 145 70 407 8 492 1 478 260 24 566 62 385	1 789 624 101 207 8 775 1 510 473 42 382 79 382
COMPTES DE REGULARI SATION	Produits constatés d'avance TOTAL III (1) Ecarts de conversion passif TOTAL IV	4 589,10 3 191 844 	- 3 531 843
	TOTAL GENERAL I + II + III+IV	13 890 312	13 966 651
	(1) dont à plus d'un an dont à moins d'un an	1 358 483 1 833 361	1 537 209 1 994 634
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	ENGAGEMENTS DONNES		
	Legs nets à réaliser - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre		

BILANexpliste2019

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE			
		EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
D E P L O I T A T I O N	PRODUITS DE JOURNEES ET DOTATION GLOBALE	9 596 046	10 488 923
	BIENS	255 570	202 927
	PRODUCTION VENDUE BIENS		
	SERVICES	179 712	174 287
	AUTRES PRODUITS	713 183	953 811
	PRODUCTION D'IMMOBILISATION		
	SUBVENTION D'EXPLOITATION REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.	15 367 28 261	4 008 86 948
	(I) Total des produits d'exploitation	10 788 138	11 910 904
D E C H A R G E S	ACHATS DE MARCHANDISES et AUTRES APPROVISIONNEMENT	955 557	1 040 049
	SERVICES EXTERIEURS	629 827	730 178
	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	206 311	196 723
	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERAT	335 396,04	568 945
	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES AUTRES	69 810	62 812
	SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 440 773	5 992 939
	CHARGES SOCIALES	2 128 715	2 053 817
	DOTATIONS AMORTISSEMENTS	532 303	530 376
	DOTATIONS POUR DEPRECIATION SUR ACTIF CIRCULANT		
	DOTATIONS AUX PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	171 171	225 525
	AUTRES CHARGES	190 391	402 896
	(II) Total des charges d'exploitation	10 660 254	11 804 262
	RESULTAT D'EXPLOITATION I - II	127 884	106 642
	PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS REPRISE SUR PROVISIONS FINANCIERES AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	71 724	75 707
	(III) Total des produits financiers	71 724	75 707
	DOTATIONS FINANCIERES AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	48 037	40 201
	(IV) Total des charges financières	48 037	40 201
	RESULTAT FINANCIER III - IV	23 687	35 506
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT I -II + III -IV	151 571	142 149
	PRODUITS EXCEPTIONNELS sur OPERATION de GESTION PRODUITS EXCEPTIONNELS sur OPERATION de CAPITAL REPRISE sur PROVISIONS et TRANSFERT de CHARGES	7 460 43 902	5 016 16 233
	Total des produits exceptionnels VI	51 362	21 249
	CHARGES EXCEPTIONNELLES sur OPERATION DE GESTION CHARGES EXCEPTIONNELLES sur OPERATION DE CAPITAL DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 179 35 265	10 306 5 546
	Total des charges exceptionnelles VII	41 444	15 852
	RESULTAT EXCEPTIONNEL VI - VII	9 918	5 397
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	7 761	8 714
	TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	10 911 224 10 757 496	12 007 860 11 869 029
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	153 728	138 831	
	EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE PRESTATIONS DE SERVICES BENEVOLES MISE A DISPOSITION GRATUITE PRESTATIONS DE SERVICES	903 -903	575 -575
	EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0	0

Annexe

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Tableau de variation des fonds propres			x
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Charges constatées d'avance	x (Synthèse)		
- Produits constatés d'avance	x (Détail)		
- Produits à recevoir	x (Synthèse)		
- Charges à payer	x (Synthèse)		
- Ventilation des ressources nettes		x	
- Honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Subventions d'exploitation		x	
- Suivi des subventions affectées		x	
- Concours publics et subventions		x	
- Résultat financier			x
- Eléments exceptionnels		x	
- Analyse du résultat			
- Tableau des effectifs			x
- Rémunération des dirigeants	x		
- Engagements financiers donnés			x
- Engagements financiers reçus			x
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite			x
- CICE		x	
- Contributions volontaires	x		
- Suivi des legs et donations		x	
- Détail des legs, donations et assurances-vie		x	
- Suivi des dons restant à vendre		x	
- Legs autorisés à réaliser		x	
- Fonds dédiés sur générosité du public		x	
- Compte de résultat par origine et destination		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AJP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 13 890 312 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 138 831 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application de l'arrêté ministériel du 8 avril 1999 au JO du 4 mai 1999 qui porte homologation du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et devient opposable aux associations et fondations concernées depuis le 1er février 2000 et de l'instruction 2007-319 du 17/08/2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés.

Un arrêté ministériel du 12 novembre 2008 a rendu applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux gérés par des organismes privés prévus par l'instruction M22.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 20 ans
- * Agencements des constructions : 15 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 5 à 10 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les stocks concernent exclusivement la gestion de l'ESAT (alimentation, marchandises, cheptel).

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Une provision au titre de la Réduction Fillon a été constatée au titre de 2019 pour 106 000 euros et complète les provisions 2017 et 2018 respectivement de 115 667 euros et 122 135 euros.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

**Faits caractéristiques**

2019 a marqué les 60 ans de l'AJP avec trois temps forts :

- Un spectacle de cirque ;
- Un concours de gâteaux ;
- Et une exposition à la galerie 115.

Le contrôle de la Cour des Comptes s'est clôturé en 2019, sans observations majeures.

L'année 2019 marque également l'entrée en CEPOM pour le secteur jeune.

Un audit de l'ESAT a été réalisé et a conduit à la réorganisation des activités.

Le développement des services des PEAD et DAMNA s'est poursuivi.

La construction du nouveau foyer d'hébergement La Vallée s'est poursuivie pour se terminer, début 2020.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	31 318			31 318
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 250		344	42 906
Immobilisations incorporelles	74 568		344	74 224
– Terrains	677 200			677 200
– Constructions sur sol propre	5 736 180			5 736 180
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions	3 198 148	48 275	8 225	3 238 198
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 112 637	61 609	36 615	1 137 632
– Installations générales, agencements aménagement divers	22 323	2 745	1 146	23 922
– Matériel de transport	757 165	59 111	72 164	744 112
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	285 612	37 695	12 532	310 775
Immobilisations corporelles	11 789 263	209 436	130 681	11 868 018
– Participations évaluées par mise en				
– Autres titres immobilisés	292 083	56 562		348 645
– Prêts et autres immobilisations financières	317 545	53 677	20 986	350 237
Immobilisations financières	609 628	110 240	20 986	698 882
ACTIF IMMOBILISE	12 473 459	319 676	152 011	12 641 124

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	31 318			31 318
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	36 203	1 779	344	37 639
Immobilisations incorporelles	67 521	1 779	344	68 957
– Terrains	221 087	16 044		237 131
– Constructions sur sol propre	2 460 446	171 664		2 632 111
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 401 221	161 744	8 225	1 554 739
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	761 827	81 319	32 851	810 296
– Installations générales, agencements aménagements divers	20 464	201	1 146	19 519
– Matériel de transport	537 654	74 128	71 230	540 552
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	223 701	23 496	11 684	235 513
– Emballages récupérables et divers	826			826
Immobilisations corporelles	5 627 226	528 596	125 135	6 030 687
ACTIF IMMOBILISE	5 694 747	530 375	125 479	6 099 643

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>	312 608		312 608
<i>Autres</i>	37 629		37 629
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	143 178	143 178	
<i>Autres</i>	538 048	538 048	
<i>Charges constatées d'avance</i>	15 016	15 016	
Total	1 046 478	696 241	350 237
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Produits à recevoir

	Montant
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	8 120
<i>Autres créances</i>	290 905
<i>Disponibilités</i>	125 387
Total	424 411

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
<i>Litiges</i>					
<i>Garanties données aux clients</i>					
<i>Pertes sur marchés à terme</i>					
<i>Amendes et pénalités</i>					
<i>Pertes de change</i>					
<i>Pensions et obligations similaires</i>					
<i>Pour impôts</i>					
<i>Renouvellement des immobilisations</i>					
<i>Gros entretien et grandes révisions</i>					
<i>Charges sociales et fiscales</i>					
<i>sur congés à payer</i>					
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>	324 751	225 525	86 948		463 328
Total	324 751	225 525	86 948		463 328
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
<i>Exploitation</i>		225 525	86 948		
<i>Financières</i>					
<i>Exceptionnelles</i>					

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	1 543 145	184 662	612 216	746 267
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	70 407	70 407		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	1 478 260	1 478 260		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	24 566	24 566		
<i>Groupes-Associés et autres dettes</i>	70 876	70 876		
<i>Produits constatés d'avance</i>	4 589	4 589		
Total	3 191 844	1 833 360	612 216	746 267
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>	252 415			
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Charges à payer

	Montant
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	6 011
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	16 249
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	1 026 501
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	62 385
Total	1 111 146

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
<i>Charges d'exploitation</i>	15 016
<i>Charges financières</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	
Total	15 016

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<i>Produits constatés d'avance</i>	4 589		
Total	4 589		

Autres informations

L'effectif moyen du personnel au 31/12/2019 est de 193.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Article 20 de la loi du 23 mai 2006

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature pour les associations dont le budget est supérieur à 150.000 euros et percevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale d'un montant supérieur à 50.000 euros.

La rémunération des 3 cadres autonomes s'élève pour l'année 2019 à 223 890.16 euros. (article R 314-9 du code de l'action sociale et des familles)

La Présidente de l'association a participé au cours de l'année 2019 à diverses réunions des instances statutaires, participations et autres représentations. A ce titre, elle a parcouru 966 kms au cours de l'année 2019 pour ces divers déplacements, soit une contrepartie en valeur de 575 euros.


BILAN TABLEAUFONDS ASSOCIATIFS 2019
PROVISIONS REGLEMENTEES avec droit de reprise

Provision pour renouvellement des immobilisations compte 142	SIEGE Conso FONDS PROPRES report après AG 2019	dotation provision pour travaux immobil 2019 + reprise 194	reprise provision pour travaux immobil 2019	SIEGE consolidation reprise total 31/12/19	solde 31/12/19
SIEGE total	350 214,11	25 159,07	-25 159,07	-350 214,11	0,00

Amortissements dérogatoires compte 145	SIEGE Conso FONDS PROPRES report après AG 2019	dotation provision différence sur réalisation d'actif 2019	SIEGE consolidation reprise total 31/12/19	solde 31/12/19
RESEAU	332 713,44	-12 928,52	-319 784,92	0,00
FOA	437 544,00	36 462,00	-474 006,00	0,00
total	770 257,44	23 533,48	-793 790,92	0,00

Réserves des plus values nettes d'Actif Immobilisé compte 1486	Au 1/1/09	SIEGE Consoli FONDS PROPRES report après AG 2019	total repris en conso provision différence sur réalisation d'actif 2018	SIEGE consolidation reprise total 31/12/19	solde 31/12/19
Réseau	8 339,33	254 024,71	-3 037,44	-250 987,27	8 339,33
Service de Suite	1 356,13	3 140,46		-3 140,46	1 356,13
Foyer La Vallée	2 116,01	10 710,92		-10 710,92	2 116,01
Centre d'Activités de Jour	790,53	11 999,98		-11 999,98	790,53
E.S.A.T le Colombier Administratif	100,28	1 100,00		-1 100,00	100,28
F O A		3 240,00		-3 240,00	0,00
total	12 702,28	284 216,07	-3 037,44	-281 178,63	12 702,28

BILAN TABLEAU FONDS ASSOCIATIFS 2019

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS				
LIBELLE	Solde au 01/01/2019	Augmentations 2019	Diminutions 2019	Solde au 31/12/2019
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
MACS25 : Donation immeuble	18 621,28			18 621,28
MACS25 : A.Nouveau 1/1/1988	25 735,55			25 735,55
MACS9 : A Nouveau 1/1/88	7 832,74			7 832,74
RESEAU Etat-Major A Nouveau 1/1/88	15 244,90			15 244,90
RESEAU : Terrain rue de Paris 1997	30 485,23			30 485,23
FOYER:travaux abattoir financés association	14 334,39			14 334,39
CAJ : Création Apport association 1993	5 793,06			5 793,06
SIEGE associatif:	233 511,97	35 722,26		269 234,23
SIEGE associatif: projet associatif	229,02			229,02
CAJ : Revalorisation CARRE en 2003 / fonds propres	1 934,11			1 934,11
Fonds associatifs sans droit de reprise I	349 854,03	35 722,26	-	385 576,29
DONS				
SIEGE associatif : 1992 CAJ/ Leclerc	609,80			609,80
SIEGE associatif: 1992 CAJ/Vanderhaegen	609,80			609,80
SIEGEv associatif : 06/1992 CAJ/Cousin	96,04			96,04
SIEGE asociatif : 1999 CAMIF fauteuil	439,40			439,40
SIEGE assoc 2002 : gratuité déplact Mr De Supervielle	228,10			228,10
SIEGE associatif: 01/2004 CEGI particip CD Rom	600,00			600,00
C.A.J : 1995 Paris meubles /meuble bas	1 207,40			1 207,40
E.S.A.T Cial :1990 Brou	152,45			152,45
E.S.A.T Cial :1994 Cousin	76,23			76,23
E.S.A.T Cial : 1995 Paris meubles/matériel	15 006,01			15 006,01
E.S.A.T Cial : 2007 Chèque Crédit du Nord	300,00			300,00
E.S.A.T Cial : 2015 Chèque Caisse d'Epargne	9 000,00			9 000,00
E.S.A.T Cial : 2015 Chèque Crédit agricole	30 000,00			30 000,00
RESEAU: 2005 Porte de service à Godin par Menuimat	754,63			754,63
ESAT COM : Le Colombier Service ventes dons	1 924,84			1 924,84
F O A : 2009 Guegain	369,50			369,50
DONS II	61 374,20	-	-	61 374,20
FONDS ASSOCIATIFS TOTAL I + II	411 228,23 €	35 722,26 €	- €	446 950,49 €
Réserves sans droit de reprise				
E.S.A.T.Cial : réserve salaires Trav.Handicapés.	67 644,57	219,14		67 863,71
E.S.A.T social : A Nouveau 1/1/88	14 990,97			14 990,97
E.S.A.T.Cial : réserve de trésorerie affecté résul 2004	1 738,99			1 738,99
Réserves sans droit de reprise III	84 374,53	219,14	-	84 593,67
Réserve d'investissement sans reprise				
RESEAU : Etat-Major A Nouveau 1/1/88	29 362,44			29 362,44
RESEAU: 96 ter matériel apport siège	25 264,31			25 264,31
SIEGE administratif : A Nouveau 1/1/88	33 376,65			33 376,65
SIEGE ad : affecté résultat 2003	229 766,20			229 766,20
E.S.A.T Cial : affectation Résultats	1 099 306,79		3 531,12	1 095 775,67
S.A.V.S :apport du siège financt section invest.	3 658,78			3 658,78
FOYER : Solde livret C.E cptl ressources 1992	7 791,67			7 791,67
Réserve d'investissement sans reprise IV	1 428 526,84	-	3 531,12	1 424 995,72
RESERVES TOTAL III + IV	1 512 901,37 €	219,14 €	3 531,12 €	1 509 589,39 €
TOTAL SANS DROIT DE REPRISE I à IV	1 924 129,60 €	35 941,40 €	3 531,12 €	1 956 539,88 €
FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE V		237 306,02 €		237 306,02 €

BILAN TABLEAU FONDS ASSOCIATIFS 2019

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS (suite)				
LIBELLE	Solde au 01/01/2019	Augmentations 2019	Diminutions 2019	Solde au 31/12/2019
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Excédent affectés à l'investissement				
RESEAU :s/ affectation des résultats	1 875 705,20			1 875 705,20
SERVICE de suite :s/affectation des résultats	55 000,00			55 000,00
F.O.A. s/ affectation des résultats	325 344,23			325 344,23
SAVS s/ affectation des résultats	41 264,42	4 425,00		45 689,42
CAJ s/ affectation des résultats	196 500,00			196 500,00
ESAT Adminis s/ affectation des résultats	121 514,00			121 514,00
Foyer LA VALLEE s/ affectation des résultats	147 977,49	9 343,00		157 320,49
Excédent affectés à l'investissement VI	2 763 305,34	13 768,00	0,00	2 777 073,34
Réserves de trésorerie avec reprise				
RESEAU :s/ affectation des résultats	660 000,00			660 000,00
SERVICE de suite :s/affectation des résultats	40 000,50			40 000,50
FOYER : s/affectation des résultats	117 614,61			117 614,61
S.A.V.S :s/affectation des résultats	36 090,68			36 090,68
C.A.Jour : s/affectation des résultats	31 988,23			31 988,23
F O A : s/affectation ds résultats	165 538,44			165 538,44
E.S.A.T. social : s/ affectation résultats	8 640,51			8 640,51
C.A.Jour :dotation fonds de roulement 1993	30 489,80			30 489,80
Réserves de trésorerie avec reprise VII	1 090 362,77	0,00	0,00	1 090 362,77
Réserves de compensation avec reprise				
RESEAU : s/ affectation résultats	110 000,43			110 000,43
SERVICE DE SUITE : s/ affectation résultats	30 200,00			30 200,00
Foyer LA VALLEE: s/ affectation résultats	40 023,92			40 023,92
SAVS : s/ affectation résultats	10 000,00			10 000,00
ESAT COMMERC : s/ affectation résultats	6 159,51			6 159,51
FOA : s/ affectation résultats	70 000,00			70 000,00
E.S.A.T. social : s/ affectation résultats	13 899,71			13 899,71
CAJ : s/ affectation résultats	33 089,01			33 089,01
Réserves de compensation avec reprise VIII	313 372,58	0,00	0,00	313 372,58
Réserves compensation charges amortissement avec reprise				
RESEAU : s/ affectation résultats	124 854,40		8 358,77	116 495,63
F O A : s/ affectation résultats	183 213,54		4 983,86	178 229,68
Service de Suite : s/ affectation de résultats	2 293,59		293,56	2 000,03
CAJ : s/ affectation de résultats	57 879,12		4 105,69	53 773,43
S.A.V.S :s/affectation des résultats	33 976,95		3 553,05	30 423,90
Foyer LA VALLEE: s/ affectation résultats	23 368,53		518,75	22 849,78
E.S.A.T. social : s/ affectation résultats	12 899,98			12 899,98
Réserves comp charges amortis avec reprise IX	438 486,11	0,00	21 813,68	416 672,43
TOTAL SANS DROIT DE REPRISE I à V	1 924 129,60	273 247,42	3 531,12	2 193 845,90
TOTAL AVEC DROIT DE REPRISE V à IX	4 605 526,80	13 768,00	21 813,68	4 597 481,12
TOTAL I à IX	6 529 656,40	287 015,42	25 344,80	6 791 327,02
TOTAL SUBVENTION RENOUVELABLE	253 783,70			253 783,70
total classe 10	6 783 440,10	287 015,42	25 344,80	7 045 110,72

BILAN TABLEAUFONDS ASSOCIATIFS 2019

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT avec droit de reprise au 31 décembre 2019

	AFFECTES A DES BIENS	Brut	Amortissements au 31/12/19	Solde
	RENOUVELABLES /Biens financés indispensables au fonctionnement			
1990	M.A.C.S.9	649,44		649,44
A.N.1/1/88	M.A.C.S.25	7 027,90		7 027,90
A.N.1/1/88	RESEAU	3 277,65		3 277,65
1990	Crédit foncier 9 A.F (amélioration habitat)	511,78		511,78
1994	Pact'Arim Richelieu (tout à l'égout)	1 212,73		1 212,73
2002	Département 10 % Rénovation Cabot	13 589,00		13 589,00
2002	F.O.A :département subvention construction	109 519,37		109 519,37
2003	F.O.A :département acpte subvention matériel	10 310,00		10 310,00
2005	F.O.A :département solde subvention matériel	7 001,00		7 001,00
2008	RESEAU : département travaux Harly	21 760,00		21 760,00
2008	ESAT COMMER : Conseil général Aisne Abattoir	23 910,83		23 910,83
2008	ESAT COMMER : Conseil Régional Picardie Abattoir	24 000,00		24 000,00
2009	RESEAU : Conseil Général Aisne Résidence Chauny	25 386,00		25 386,00
2010	RESEAU : Conseil Général Aisne Résidence Chauny	5 628,00		5 628,00
	<i>Total renouvelables</i>	253 783,70		253 783,70
	NON RENOUVELABLES			
1998	Département 10% Immeuble rue de Paris	81 196,63	81 196,63	0,00
1999	Département 10% Matériel rue de Paris	8 439,12	8 439,12	0,00
2011	Département 10 % Immeuble Extension F.O.A	136 910,00	36 634,55	100 275,45
2017	Département travaux restaurant ESAT	250 000,00	13 377,34	236 622,66
	<i>Total non renouvelables</i>	476 545,75	139 647,64	336 898,11
	TOTAL GENERAL	730 329,45	139 647,64	590 681,81

BILAN TABLEAUFONDS ASSOCIATIFS 2019

TABLEAU DES REPORTS A NOUVEAU (suite) AU 31/12/2019							
Report Total FONDS PROPRES RESULTATS I soldes au 31/12/2019							1 596 840,14
A NOUVEAU : SOUS CONTRÔLE TIERS FINANCEURS		Report à nouveau : résultat 2016	Report à nouveau : résultat 2017	Report à nouveau : résultat 2018	Excédents affectés en mesures nouvelles	Excédents affectés à la réduction de charges	SOLDE AU 31/12/19
Réseau				448 138,22	69 405,97	5 068,29	512 475,90
Service de suite				37 206,05	23 692,65	100 297,21	161 195,91
Foyer la Vallée				52 655,31	6 197,60	90 124,24	148 977,15
S.A.V.S.				67 266,63	2 937,94	8 238,67	78 443,24
C.A Jour				46 712,00	5 498,61	65 202,43	117 413,04
E.S.A.T. le Colombier Social				34 263,40		8 197,29	26 066,11
F O A				159 780,58	8 949,32	36 206,07	132 523,83
PEAD				50 032,43			50 032,43
Siège				23 780,48	12 712,00	6 666,63	29 825,85
RESULTATS II		-	-	751 243,44	129 394,09	224 118,85	1 104 756,38
SOLDE DU REPORT A NOUVEAU I + II TOTAL CLASSE I1							2 701 596,53

CONTRÔLE VENTILATION AFFECTATION DES RESULTATS 2018 sous contrôle tiers financeurs									
	solde RAN au 31/12/18	Résultats 2018	Refus financier (C Payés+ Provisions et commis cptes compte 11	affect investis compte 10682 et 102	Réserve trésorerie compte 10685	Réserve compensat compte 10688	fonds propres compte 11	Compensation charges d'amortiss.	SOLDE AU 31/12/19
Réseau	262 660,58	163 301,56	-78 154,99					8 358,77	512 475,90
Service de suite	128 407,25	21 647,22	-10 847,88					293,56	161 195,91
Foyer la Vallée	73 699,74	79 174,89	-4 926,77	9 343,00				518,75	148 977,15
S.A.V.S.	85 622,98	-7 041,39	-733,60	4 425,00				3 553,05	78 443,24
C.A Jour	95 429,02	1 204,69	-16 673,64					4 105,69	117 413,04
E.S.A.T. Social	34 263,56	7 688,00	-509,35						26 066,21
F O A	351 436,43	-30 125,10	-10 409,36				204 180,72	4 983,86	132 523,83
Pead		-62 263,15	-12 230,72						50 032,43
SIEGE Consolidation									
SIEGE Associatif				8 285,00					8 285,00
SIEGE Administratif	29 127,68	-16 320,83	-1 041,21	7 692,49					21 540,55
TOTAL	992 120,12	157 265,89	-135 527,52	15 977,49	13 768,00	-	204 180,72	21 813,68	1 104 756,38

BILAN TABLEAUFONDS ASSOCIATIFS 2019

TABLEAU DES REPORTS A NOUVEAU AU 31/12/19

SANS DROIT DE REPRISE

	Solde 1/1/2019	Affectation 2019	Reprise 2019	SOLDE 31/12/19
FONDS PROPRES				
Totes structures : congés payés et RTT à payer au 31/12/09 compte 1142	-435 862,58			-435 862,58
Totes structures : congés payés et RTT à payer compte 1162	-206 108,45	-43 210,51	-23 631,16	-225 687,80
SIEGE associatif : Amortissements Réseau 96 TER	-59 134,37		-16 512,94	-42 621,43
CAJ/LA VALLEE: annul doublon salaires	20 487,01		20 487,47	-0,46
SIEGE associatif : Annulation provision RTT des établis.	160 478,21			160 478,21
SIEGE asso : Annul travaux aménagés combles réseau 96 ter	7 057,15		2 826,03	4 231,12
SIEGE asso : Annul travaux macadam CAJ	11 555,55		4 264,39	7 291,16
RESEAU: Annul wx Theligny	58 735,94		10 790,05	47 945,89
SIEGE associatif : Reprise PRETS C.I.L	275 637,01	21 134,05		296 771,06
SIEGE associatif : annulation des Provisions aux Ets	147 284,58		31 903,51	115 381,07
SIEGE : associatif annulation des Prov dif réalisation actif immo	281 951,52		13 201,81	268 749,71
SIEGE associatif : annul prov réserve plus value actif circulant	146 747,44			146 747,44
SIEGE associatif : reprise amort termin dans prix achat (Harly I + Chauny)	45 651,94	4 819,52		50 471,46
SIEGE associatif : reprise prov réglementée pour travaux siège	387 375,83		25 508,71	361 867,12
SIEGE associatif : frais acte immobilisé dans prix achat Harly	-11 913,75		-1 374,63	-10 539,12
SIEGE associatif : frais acte immobilisé dans prix achat Siège	-20 592,43		-649,73	-19 942,70
SIEGE associatif : frais acte immobilisé dans prix achat Chauny	-6 664,39		-255,22	-6 409,17
SIEGE associatif : frais acte immobilisé dans prix achat Harly II	-3 705,61		-220,32	-3 485,29
SIEGE associatif : Nouvelle norme comptable Amortis Réseau route Paris sur 50 ans	360 131,74	27 726,12		387 857,86
SIEGE associatif : Nouvelle norme comptable Amortis FOA sur 50 ans	474 006,00	36 462,00		510 468,00
SIEGE associatif : QP subvention transférable FOA virée au résultat	22 184,78		4 059,85	18 124,93
SIEGE associatif : Inscription des titres UNIFED Epargne CET	260 266,95		31 475,92	228 791,03
SIEGE associatif : Provision pour droits acquis sur CET	-262 818,64		-27 755,63	-235 063,01
SIEGE associatif : Provision CNR Travaux Restaurant ESAT	140 993,00			140 993,00
TOTAL	1 793 744,43	46 931,18	74 118,11	1 766 557,50
CHARGES REFUSEES par tiers financeur				
FOA : Dépenses Réquisition Sellier refusées	68 847,56	-68 847,56		0,00
CAJ : Provision urssaf refusée	0,00		8 887,36	-8 887,36
LA VALLEE : Provision urssaf refusée	0,00		13 451,31	-13 451,31
RESEAU : Provision urssaf refusée	0,00		61 280,49	-61 280,49
SAVS : Provision urssaf refusée	0,00		1 922,24	-1 922,24
SERVICE DE SUITE : Provision urssaf refusée			5 038,22	-5 038,22
FOA : Provision urssaf refusée			22 694,11	-22 694,11
SIEGE : Dépenses Refusées	5 407,33		2 674,44	2 732,89
TOTAL	74 254,89	-68 847,56	115 948,17	-110 540,84
AUTRES PROVISIONS ET PRODUITS REFUSEES				
SIEGE : produits financiers	-11 858,00		-903,82	-12 761,82
etat central : produits financiers			-7 692,49	-7 692,49
E.S.A.T social : Dotation globale	-38 722,05		-0,16	-38 722,21
TOTAL	-50 580,05	0,00	-8 596,47	-59 176,52
RESULTATS I	1 817 419,27	-21 916,38	181 469,81	1 596 840,14

résultats non consolidés 2019

- Résultat consolidé 31/12/2019

	2017	2018	2019
SAVS	3 733 €	7 041 €	8 451,56 €
ESAT SOCIAL	12 533 €	7 688 €	25 591,14 €
C A J	36 075 €	1 205 €	48 379,50 €
RESIDENCE LA VALLEE	18 894 €	79 175 €	34 778,03 €
F O A	39 232 €	30 125 €	93 175,46 €
ESAT COMMERCIAL	54 437 €	3 531 €	29 401,08 €
RESEAU D'ACCUEIL	158 616 €	163 302 €	2 576,65 €
SERVICE DE SUITE	83 176 €	21 647 €	102 307,59 €
DAMNA			178 568,87 €
PEAD		62 263 €	71 844,19 €
SIEGE ADMINISTRATIF	18 628 €	16 321 €	69 653,00 €
SIEGE ASSOCIATIF	7 673 €	7 381 €	2 376,86 €
TOTAL COMPTES ADMINISTRATIFS (non consolidés)	90 699 €	161 116,09 €	144 048,95 €
Ecritures de retraitement	46 492,55 €	7 388,36 €	5 217,73 €
RESULTAT CONSOLIDE	137 191,95 €	153 727,73 €	138 831,22 €
<i>dont :</i>			
Résultat de l'Exercice fonds propres	108 602,90 €	3 538,00 €	21 806,49 €
Résultats sous contrôle Tiers Financeurs	28 589 €	157 265,73 €	117 024,73 €

Ecritures de Retraitement	Impact Résultat
Retraitement des dotations et reprises Provisions non acceptées par les CAC	53 988,17 €
Reclassement d'immo en charges	7 319,02 €
Reclassement de charges en immo	16 531,20 €

résultats non consolidés 2019

Ajustement du montant des amortissements aux règles comptables	65 029,96 €
Versement au titre de l'effort construction sous forme de prêt remboursable sur 20 ans	23 893,49 €
Cptes Adm le versement est inscrit en charges dans le compte 633	
Retraitement des Droits acquis par les salariés en Compte Epargne Temps	65 920,22 €
Autres retraitements	- 96 861,05 €
TOTAL IMPACT RESULTAT	- 5 217,73 €

BILAN provisions 2019

DETAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU 31 DECEMBRE 2019
--

PROV CHANCELLERIE ANNEE 2019	48 571,37
PROV URSSAF 2018	122 135,33
SS TOTAL	170 706,70
Provision Frais de médailles d'honneur du travail	20 954,05
Provision Pru d'homme	50 000,00
Provision URSSAF 2017	115 667,71
Prov urssaf 2019	106 000,00
<u>Total des Provisions constituées</u>	463 328,46

681500 prov chancellerie 2019	48571,37
prov prud homme	50000
prov medaille w	20 954
prov urssaf 2019	106 000
681500	225525,42

781500 rep prov chancellerie 2018	18132,54
rep prov médaille du travail 2l	30 093,00
rep prov dotation globale 91	38722,06
781500	86947,6

ENGAGEMENT FINANCIER 2019

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

1) - Engagements Hors Bilan

○ *Engagement de Retraite*

L'indemnité de mise à la retraite au 31/12/19 est évaluée à **712 635 euros** brut, charges sociales calculées à 59 % = **420 455 euros** soit un total de **1 133 090 euros**.

○ *Droit Individuel de Formation*

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, le DIF a été supprimé depuis le 1^{er} janvier 2015 et, remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF).

○ Médailles du travail

Une provision pour médailles du travail a été enregistrée dans les comptes au 31/12/2019 pour **20 954 euros**.

3) - Evaluation des Contributions Volontaires

Bénévolat : Temps passé en réunion des administrateurs sur l'année 2019 environ 497 **HEURES**.

5) – Compte Epargne Temps

L'accord du 1^{er} avril 1999 de la branche Sanitaire, Sociale et Médico-sociale à but non lucratif permet à tout salarié d'épargner un élément de salaire et/ou de reporter des congés non pris afin de constituer l'indemnisation, sous forme de salaire, d'un congé de longue durée pour convenance personnelle.

Les comptes titres souscrits auprès du Crédit Coopératif, correspondant à la contre-valeur euros de ces jours de congés épargnés dans le cadre du CET, apparaissent à l'actif du bilan en immobilisations financières pour un montant de **348 305 €** au 31/12/2019.

L'inscription à l'actif de ces titres est justifiée par le fait que le choix des placements s'impose à l'Association, et leur déblocage ne peut intervenir que dans les cas limitativement prévus.

La valorisation de ces placements au 31 décembre 2019 s'élève à **361 160 €**, supérieure à la valeur comptable, soit une plus-value latente à la date de clôture pour un montant de **12 855 €**.

ENGAGEMENT FINANCIER 2019

GARANTIES des EMPRUNTS

Au 31/12/2019

<p>5 DEXIA RESEAU 276 000 euros du 11/02/2009 Achat résidence Chauny</p>	<p>Garantie du DEPARTEMENT de l' AISNE pour un montant de 159 000 euros</p>
<p>7 CAISSE EPARGNE FOYER LA VALLE 10 600 euros du 05/03/2007 matériel professionnel</p>	<p>NEANT</p>
<p>8 CAISSE D'EPARGNE C.A.J. 16 600 euros du 16/07/2009 chaudière fioul</p>	<p>NEANT</p>
<p>9 CAISSE EPARGNE E.S.A.T commercial 200 000 euros du 05/11/2008 abattoir</p>	<p>NEANT</p>
<p>10 C.D.C Foyer Occup.Accueil 1 067 143,03 euros du 18/11/2002 Construction</p>	<p>Garantie du Département de l'Aisne pour un montant de 209 749,04 euros</p>
<p>11 C.D.C Foyer Occup.Accueil 1 222 000 euros du 28/01/2011 Période de préfinancement jusqu'au 01/04/2012 Construction Extension</p>	<p>Garantie du Département de l'Aisne pour un montant de 763 750 euros</p>
<p>14 credit agricole esat 400 000 euros du 26/10/2017 restaurant fin 26/06/2032</p>	<p>NEANT</p>

**Evénements post clôture****Evénements post clôture**

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'association a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

A la date d'établissement des comptes de l'association, elle n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

A la date de l'arrêt des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

AJP
ACCUEIL ET SOUTIEN DES JEUNES EN DIFFICULTE
ET DES PERSONNES HANDICAPEES

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

(Réunion des membres de l'Association relative
à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Réunion des membres de l'Association relative
à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019)**

Aux Membres de l'Association

AJP

**ACCUEIL ET SOUTIEN DES JEUNES EN DIFFICULTE
ET DES PERSONNES HANDICAPEES**

1 Rue d'Andelot

02100 SAINT-QUENTIN

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par les membres.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DES MEMBRES

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation des Membres en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

*PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes, SAS, 5M "Les Jardins de l'Hôtel-Dieu",
6 place Arnaud-Bisson, 02100 Saint-Quentin
Téléphone: +33 (0)3 23 06 28 00, Fax: +33 (0)3 23 06 27 98, www.entrepreneurs.pwc.fr*

AJP

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion des adhérents de l'Association relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 2**

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LES MEMBRES

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par les membres au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions visées par l'article R.314-59 :

La rémunération brute de Monsieur Philippe PETIT, Directeur Général de l'Association, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 s'est élevée à 83 573,36 Euros.

La rémunération brute de Monsieur Mathieu DESTREZ, Directeur du Réseau d'Accueil, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 s'est élevée à 71 572,90 Euros.

La rémunération brute de Monsieur Bertrand DUFERME, Directeur du secteur Handicap, du 1^{er} janvier au 1^{er} février 2019 s'est élevée à 68 743,90 Euros.

Fait à Saint-Quentin, le 18 Septembre 2020

**Le commissaire aux comptes
PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes**



Alexis RICKLIN
Associé